

Santé : 346 millions d'économies

POLITIQUE Le gouvernement « impose » le budget 2013 au secteur

► La plupart des économies arrêtées n'affecteront pas directement les patients.

► Dans la ligne de mire en revanche : les médecins qui affichent des dépenses 2012 en dépassement, et l'industrie pharmaceutique, qui devra raboter ses prix, dès avril.

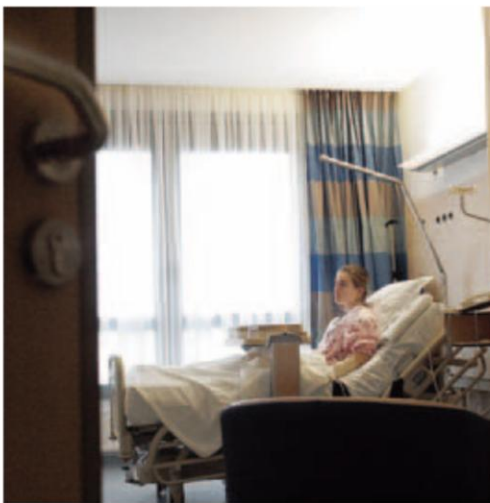
Plutôt rare : vu la durée du conseil budgétaire fédéral, les partenaires sociaux et les mutuelles n'ont pas eu l'opportunité de statuer dans les temps sur le budget des soins de santé, au sein du Conseil général de l'assurance-maladie (Inami). C'est finalement le Conseil des ministres, sur proposition de la ministre de la Santé, Laurette Onkelinx (PS), qui a fixé, lundi, le budget 2013. Les prévisions de dépenses sont revues à la baisse. Mais modérément : il faudra économiser 346 millions d'euros, sur une masse globale de 26,676 milliards.

Le secteur fait donc face à un budget « imposé » par le gouvernement fédéral. Logiquement, le projet de budget adopté, fin septembre, par

les mutuelles et les prestataires de soins est soumis à un train d'économies : l'objectif budgétaire reste fixé à 26,676 milliards (4 % de plus qu'en 2012), mais l'Etat fédéral diminue sa contribution de 346 millions...

« Rien de dramatique pour le patient, qui est globalement préservé », commente le patron d'une des principales mutualités du pays. « En revanche, poursuit cet autre observateur, il n'est pas exclu que les médecins menacent à nouveau de ne pas signer d'accord médico-mutualiste, ce qui mettrait en péril la sécurité tarifaire dont bénéficient les patients ». Le budget prévoit effectivement de raboter les honoraires médicaux. ■

RICARDO GUTIÉRREZ



Les hôpitaux devront économiser 25 millions d'euros, en 2013, dont 10 millions sur les dialyses. © ARNAUD DE CREMER

LE CHIFFRE

26,676

C'est le montant, en milliards d'euros, du budget 2013 des soins de santé (4 % de plus qu'en 2012). L'épave « imposée » au secteur par le gouvernement, lundi, prévoit 346,1 millions d'économies (sous forme d'une réduction du financement alternatif). Secteurs les plus touchés : les honoraires médicaux (105,2 millions d'économies) et les médicaments (94,2 millions). R. G.

Les médicaments moins chers dès le 1^{er} avril 2013

Il fallait s'y attendre. Même si les mesures d'économie restent modérées, si on les compare aux mesures prises par d'autres Etats européens, le budget 2013 des soins de santé n'échappe pas aux restrictions. Quelques mesures, parmi d'autres...

Honoraires médicaux partiellement indexés C'est et cela reste le principal poste de dépenses (7,5 milliards), au budget des soins de santé. Il faudra réduire la voilure de l'ordre de 105,3 millions d'euros, en 2013. Concrètement, l'indexation prévue, l'an prochain, ne sera pas accordée aux secteurs qui affichent des dépassements : la biologie clinique (26 millions à économiser), l'imagerie médicale (37 millions), les prestations spéciales (18 millions), la chirurgie (16 millions)... En revanche, les généralistes bénéficieront bien, eux, de la masse d'index prévue (+ 2,76 %).

Médicaments moins chers Autre « gros morceau » : les dépenses pharmaceutiques, rabotées de

94,2 millions d'euros. L'économie repose essentiellement (pour 53 millions) sur la diminution (- 1,95 %) du prix de toutes les spécialités pharmaceutiques remboursées, à partir du 1^{er} avril 2013. Le gouvernement autorise cependant le secteur à moduler cette baisse : le prix de certains médicaments baissera davantage pour certains produits, alors que d'autres resteront au même tarif. Un blocage des prix sera instauré, dès 2013, afin d'éviter d'éventuels effets pervers.

« Gros prescripteurs » sous contrôle Parallèlement à la baisse des prix, le gouvernement espère voir diminuer le volume de médicaments prescrits : les « gros prescripteurs » devront se justifier (dès ce mois de décembre pour les généralistes et au printemps 2013, pour les spécialistes). Economie attendue : 6,2 millions.

Des conditionnements raisonnables Le gouvernement entend aussi limiter les dépenses inutilisées par la taille excessive

des conditionnements proposés par les firmes pharmaceutiques. Soit une économie de 13 millions d'euros en 2013 (et 26,6 millions sur base annuelle).

Dotation réduite de moitié pour le Fonds des accidents médicaux Cet organe créé afin d'indemniser les victimes d'erreurs médicales devait obtenir une do-

tation de 22,3 millions pour gérer 8.000 dossiers par an... Le Fonds n'ayant enregistré, actuellement, que 250 demandes valables d'indemnisation, la dotation est diminuée de 10 millions.

Moins de dialyses à l'hôpital Confirmation du prélèvement de 10 millions opéré sur les forfaits et les honoraires de dialyse. L'ob-

jectif est d'inciter le secteur à privilégier les formules de prise en charge à domicile (dialyse péritonéale), moins onéreuses pour l'assurance-maladie.

Implants gelés Enfin, le budget des implants ne sera pas indexé et le prix des dispositifs médicaux sera bloqué. Economie : 19,4 millions. ■ R. G.

